



Grosly, le 31 mai 2024

Mesdames, Messieurs,
Chers Parents,

Nous vous communiquons quelques informations relatives à la rentrée scolaire 2024-2025 :

1) Fiche sanitaire obligatoire sur TOUS les temps (y compris la restauration scolaire) :

Afin de pouvoir procéder aux inscriptions de votre enfant aux services extra-scolaires, via le portail familles pour la rentrée 2024-2025, veuillez **remplir et déposer la fiche sanitaire avec la copie du carnet de vaccination et l'attestation d'assurance responsabilité civile. Impérativement au guichet unique avant le 5 juillet 2024.**

2) Calcul du quotient familial :

Le quotient familial permet de facturer les différentes prestations proposées par la ville. **Il doit être recalculé tous les ans**, en fonction des revenus de la famille.

Excepté pour les familles « Hors Commune ».

Pour bénéficier du tarif correspondant à vos revenus, vous devez remettre obligatoirement **via le portail familles DEFI** les documents suivants :

- l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 (les trois pages en PDF).
- l'attestation de paiement de la CAF datant de moins de 3 mois en PDF (précisant les montants perçus mensuellement et non pas le quotient familial).

Ces documents doivent impérativement être transmis via le portail famille :

Dès le lundi 17 juin 2024 et avant le vendredi 30 août 2024.

A défaut de la validation de votre dossier, le quotient familial le plus élevé sera appliqué (commune ou hors commune en fonction de votre situation).

3) Restauration Scolaire :

Si votre enfant déjeune à la restauration scolaire, **il vous faut impérativement l'inscrire :**

Dès le lundi 17 juin 2024 et avant le vendredi 30 août 2024.

A défaut du respect des délais, le tarif NON-INSCRIT sera appliqué durant l'année scolaire 2024-2025.

Il est possible de déjeuner **occasionnellement dans ce cas le tarif non-inscrit sera appliqué.**

1/ Via le portail familles DEFI.

2/ Un accusé de réception vous sera transmis après validation.



4) Périscolaire matin / soir et Mercredis :

Inscription obligatoire, **Dès le lundi 15 juillet à 22h00.**

1/ Via le portail familles DEFI (attention places limitées pour les mercredis **en fonction des quotas réglementaires (animateurs/enfants).**

2/ Un accusé de réception vous sera transmis après validation.

5) Vacances scolaires :

Un tableau des ouvertures des inscriptions vous sera envoyé par mail et disponible sur le portail familles, ainsi qu'au Guichet Unique. **Attention les places sont limitées en fonction des quotas réglementaires (animateurs/enfants).**

6) Modalité de désinscription :

Un mail avec les modalités de désinscription et de non-tarification pour toutes les activités extra-scolaires vous sera envoyé.

Le détail des modalités sera également disponible sur le portail familles et au Guichet Unique.

7) Pénalités de retard

Pénalité de retard à partir de 19h01 (tout 1/4 d'heure entamé* est du) : **12 €/ ¼ d'heure entamé / enfant**
**prise en compte de l'heure indiquée sur le listing*

8) Etudes surveillées :

La commune organise en liaison avec les coordinateurs de l'Education Nationale des études surveillées :

- Du lundi 9 septembre 2024 au vendredi 27 juin 2025,
- Tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 16h30 à 18h00,
- Elles s'adressent aux élèves du CP au CM2, dans les classes de l'établissement,
- Le tarif est un forfait mensuel,
- **Inscription et désinscription à faire directement auprès de l'enseignant référant de l'école.**

Ces études surveillées ont pour objectif une aide pédagogique encadrée des enfants, il ne s'agit pas de cours individuels, d'actions de soutien scolaire ou d'études dirigées.

Nous vous prions de bien vouloir lire le règlement intérieur en vigueur, ainsi que les tarifs appliqués, disponibles sur le site de la ville, car ceux-ci seront strictement respectés.

Que l'année 2024-2025 soit pour vos enfants belle et riche en réussites.

L'équipe du guichet unique et le service scolaire restent à votre écoute pour tout complément d'information.

Cordialement.